

AXE

DEVELOPPEMENT DE LA SANTE MENTALE COMMUNAUTAIRE

Développement de la représentation « citoyenne et politique » au sein des CLSM et formation des élus

2

Partenaires :

Coordinateurs :

François Eichholtzer : Association des maires du Haut-Rhin
Bénédicte Roulot : Présidente CLSM
Mme Buhl (maire de Métzeral) : Présidente CLSM

➤ Résultats attendus

Donner plus de vitalité aux CLSM par l'implication des élus

➤ Objectifs stratégiques

- Sensibiliser les élus à l'importance de la santé et de la santé mentale en particulier comme élément essentiel de la qualité de vie de leurs concitoyens
- Elargir l'implication des élus dans les CLSM

➤ Objectifs opérationnels

- Développer des actions de sensibilisation et/ou de formation
- Développer des référents par COM COM, Pays, agglomération ou communauté

▼ Indicateurs ▼

de suivi :

- Nombres de rencontre des CLSM

de résultat :

- Evolution du nombre d'élus dans les CLSM
- Mise en place d'un référent par territoire

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

- Favoriser les liens et relations en impliquant des associations d'utilisateurs

Point de vigilance : Etre attentif au renouvellement des assemblées communales et intercommunales en mars 2020 générant une difficulté de mobilisation des élus entre septembre 2019 à septembre 2020

Échéance :

▼ Mise en œuvre

▼ Modalités de réalisation

▼ Echéance

1- Assemblée générale des CLSM	Présentation des CLSM au niveau national par Pauline Guezennec Présentation d'actions, de réalisations ou de projets des CLSM du Haut-Rhin Présentation par le C.H. Rouffach de la communauté psychiatrique de territoire	15 octobre 2018
2- Intervention à l'assemblée plénière des maires après le renouvellement des municipalités	Intervention par le chargé de mission des CLSM Témoignage d'élus (qui auraient participé lors de leur mandat précédent à un CLSM)	Automne 2020
3- Organisation de micro formation à destination des élus et partenaires associatifs des CLSM Diffusion des journées d'information concernant la santé et la santé mentale	Solliciter des psychiatres et/ou professionnels de la santé à l'occasion de journées portes-ouvertes	1 ou 2 par an
4- Suivi du fonctionnement des CLSM par le chargé de mission qui assure la relation entre la CPT et l'AMHR et les CLSM.	Participation aux réunions des CLSM, soutien à la mise en œuvre de projets spécifiques	En continu